

**Compte-rendu sommaire**

**Présents** : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame GUERIN, Madame CHARON.

**Absent excusé** : Madame BILLARD, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Madame TROUVE (donne pouvoir à Madame HUGUET), Monsieur SALLE (donne pouvoir à Madame SAUNIER).

Secrétaire de séance : Madame DURANTE

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

**01) Giratoire RD2020 : convention de cofinancement**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat pour l'étude de trafic routier relative au projet de réaménagement du carrefour à l'intersection de la RD954 et de la RD2020.

Le financement de cette étude sera réparti à part égale entre le Département, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Zone d'activité d'Artenay-Poupry et la commune.

Le montant prévisionnel estimé de cette étude de trafic est de l'ordre de 16 500,00€ HT ; la part de la commune étant de 5 500,00€ HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**02) Exploitation des installations d'éclairage public**

Par la délibération n°2017-090 en date du 7 décembre 2017, le Conseil municipal a retenu l'entreprise CITEOS – ENGIE dans le cadre du marché public de performance associant la conception, la réalisation et la maintenance des installations d'éclairage public.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** de confier les installations d'éclairage public de la ville d'Artenay à l'entreprise CITEOS EXPLOITATION OUEST.

**03) Mission Locale**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une contribution à la Mission Locale de l'Orléanais.

**04) Repas des Aînés**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le repas des Aînés aura lieu le samedi 7 avril 2018.

A cet effet, la délibération n°2017-007 a fixé le prix du repas des conjoints de moins de 70 ans à 23,00€.

## **05) Affaires diverses**

### 1) Loyer communal

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer mensuel du logement communal sis 61 rue de la Croix-Blanche – Appartement 2D.

### 2) Partenariat Ciclic / CAT / Secours Catholique

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y aura une séance exceptionnelle au Cinémobile, le lundi 26 mars à 18h00, en partenariat avec la Fondation de l'Armée du Salut et le Secours Catholique.

### 3) Remboursement Entreprise VINET – travaux gendarmerie

L'entreprise VINET a saisi le comité consultatif interrégional de règlement amiable aux marchés publics pour un différend concernant le marché public ayant pour objet la construction d'une gendarmerie. Par jugement en date du 16 novembre 2017, la commune d'Artenay a accepté de prendre en charge les pénalités de retard.

### 4) Recensement de la population

La population Artenaysienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 1 856 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h 15